FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit Coleman 30% Deet Insect Repellent Pump

Autres moyens d'identification

Code du produit 1000015503 Usage recommandé Pesticide

Restrictions d'utilisation Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Intec Pharmacal Inc

Adresse 940 Sheldon Court, Suite 210

Burlington, Le L7L 5K6

Canada

TéléphoneNon disponible.CourrielNon disponible.

Numéro de téléphone Emergency - US 1-866-836-8855

d'urgence

Emergency - Outside US 1-952-852-4646

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Toxicité aiguë, voie orale Catégorie 4

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des

yeux.

Conseil de prudence

Prévention Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter une protection oculaire/faciale. Porter des

gants de protection.

Intervention EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.

Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les yêtements

contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 3

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 3

long terme

Autres dangers Aucuns connus.

Nom du produit: Coleman 30% Deet Insect Repellent Pump

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Alcool éthylique		64-17-5	51.36
N,n-diethyl-m-toluamide (deet)		134-62-3	30.54
Autres composés sous les niveaux o	léclarables		18.1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent. Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles Contact avec les yeux cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une

irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du Ingestion

contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Maux de tête. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Toux. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Équipements de protection spéciaux et précautions

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

spéciales pour les pompiers Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques d'incendie généraux Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Product #: 1000015503 Version n°: 02 Date de révision: 15-Juin-2016 Date de publication: 15-Juin-2016

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas goûter ni avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
Canada. LEMT pour l'Alberta (C	ode de l'hygiène et de la sécurit	é au travail, Annexe 1, Tableau 2)
Composants	Туре	Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m3
,		1000 ppm
	e-Britannique. (Valeurs limites d · la santé et sécurité au travail 29	'exposition en milieu de travail pour les substances 6/97, ainsi modifiée
Composants	Туре	Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Rè	glement 217/2006, Loi sur la séc	urité et l'hygiène du travail)
Composants	Туре	Valeur
		4000
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm
64-17-5)	STEL Contrôle de l'exposition à des ag	•
64-17-5)		•
64-17-5) Č Canada. LEMT pour l'Ontario. ((Contrôle de l'exposition à des ag	gents biologiques et chimiques)
64-17-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	Contrôle de l'exposition à des ag Type	gents biologiques et chimiques) Valeur 1000 ppm
64-17-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	Contrôle de l'exposition à des ag Type STEL	gents biologiques et chimiques) Valeur 1000 ppm
64-17-5) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Canada. LEMT du Québec, (Min	Contrôle de l'exposition à des ag Type STEL sistère du Travail. Règlement sur	gents biologiques et chimiques) Valeur 1000 ppm Ia qualité du milieu de travail)

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Nom du produit: Coleman 30% Deet Insect Repellent Pump

Valeurs biologiques limites

SDS CANADA

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Le port d'un masque facial est conseillé. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des

lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent

être indiqués par le fournisseur de gants.

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. **Autre**

Protection respiratoire Dangers thermiques

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène

générale

Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide. **Forme** Liquide.

Couleur Non disponible. Odeur Non disponible. Seuil olfactif Non disponible. pН Non disponible. Point de fusion et point de Non disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 100 °C (212 °F) estimation

Point d'éclair 61.8 °C (143.3 °F) estimation

Non disponible. Taux d'évaporation Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

3.3 % estimation

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

19 % estimation

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température

339.22 °C (642.59 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Non explosif. Propriétés explosives Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 0.485 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Les agents oxydants forts. Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.

Provoque une irritation cutanée. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Maux de tête. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Toux. Irritation de la peau. Peut

entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Alcool éthylique (CAS 64-	17-5)	
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Chat	85.41 mg/l, 4.5 heures
		43.68 mg/l, 6 heures
	Rat	> 115.9 mg/l, 4 heures
		51.3 mg/l, 6 heures
	Souris	> 60000 ppm
		79.43 mg/l, 134 minutes
Orale		
DL50	Cochon	> 5000 mg/kg
	Rat	10470 mg/kg
		7800 ml/kg
	Singe	6000 mg/kg
	Souris	10500 ml/kg

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Nom du produit: Coleman 30% Deet Insect Repellent Pump

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau. Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ÉTHANOL (CAS 64-17-5) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration

N'est pas un danger d'aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants		Espéces	Résultats d'épreuves	
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)				
Aquatique				
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	7700 - 11200 mg/l, 48 heures	
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	> 100.1 mg/l, 96 heures	
N,n-diethyl-m-toluami	de (deet) (CAS 134	-62-3)		
Aquatique				
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	106 - 114 mg/l, 96 heures	

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit. Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Alcool éthylique -0.31 N,n-diethyl-m-toluamide (deet) 2.02

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les

conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément à

toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son

contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements Emballages contaminés

sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Nom du produit: Coleman 30% Deet Insect Repellent Pump

SDS CANADA Product #: 1000015503 Version n°: 02 Date de révision: 15-Juin-2016 Date de publication: 15-Juin-2016

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon

Indéterminé.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réalementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 15-Juin-2016 Date de la révision 15-Juin-2016

Version n° 02

Avis de non-responsabilité À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de

cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit

et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les

renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé,

sauf si indiqué dans le texte.

Informations relatives à la révision

Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières

Product #: 1000015503 Version n°: 02 Date de révision: 15-Juin-2016 Date de publication: 15-Juin-2016